

## Annexe 3 du Cahier des Clauses Particulières Modèle d'ordre de service pour le rattachement d'un point de livraison

Le présent modèle d'ordre de service a pour objet le rattachement d'un point de livraison en application de l'article 14.1 du CCP. Il est recommandé de se rapprocher du fournisseur au moins 6 semaines avant la date prévue pour le rattachement d'un site dans le cas où ce dernier dispose déjà d'un raccordement physique au réseau de gaz naturel (pour un site neuf, le processus de demande de raccordement par le GRD peut prendre jusqu'à trois mois selon la nature des travaux). Cet ordre de service doit être transmis à votre comptable au titre des pièces justificatives pour le paiement. **Cet ordre de service est à compléter et à envoyer au titulaire du marché, en mettant le SIEMML en copie via l'adresse [b.delanoue@sieml.fr](mailto:b.delanoue@sieml.fr)**

- Nom du membre demandeur : .....
- Adresse du membre : .....
- Nom et Coordonnées de l'interlocuteur du membre : .....
- Identification du fournisseur titulaire : TOTAL GAZ
- Nom du bâtiment ou du site : .....
- Adresse du point de livraison : .....
- Le cas échéant, libellé de codification du point de livraison : .....
- Code Insee de la commune sur laquelle se situe le point de livraison : .....
- Référence du Point de Comptage et d'Estimation (PCE) (figurant sur votre dernière facture ou à défaut demandé à votre dernier fournisseur ou à votre Gestionnaire de Réseau Distribution) :

093/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_                      ou                      GI \_\_\_\_\_  
Une seule codification à compléter

- Date de mise en service souhaitée : .....

### **A déterminer par le fournisseur titulaire et à valider par le membre**

**Cet ordre de service est à compléter et à renvoyer au membre en mettant le SIEMML en copie via l'adresse [b.delanoue@sieml.fr](mailto:b.delanoue@sieml.fr)**

- Consommation Annuelle de Référence (CAR figurant sur votre dernière facture) ou consommation prévisionnelle du point de livraison (pour un bâtiment neuf ou ayant changé d'énergie, à demander au maître d'œuvre/bureau d'études thermique ou Conseiller en Energie du SIEMML) :..... MWh/an
- Profil de consommation (entourez la mention utile) : P011 / P012 / P013 / P014 / P015 / P016 / P107 / P018 / P019
- Tranche tarifaire pour la détermination du Terme de Quantité en application de l'article 3.3.3 du CCP :.....
  - A) Terme Fixe annuel : ..... HTT/an.
  - B) Au besoin, Terme Fixe de Stockage annuel :..... HTT/an.

*Les termes A et B résultent des formules de calcul établies à l'annexe 3 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre en tenant compte des évolutions de prix en application de l'article 3.6 du CCP.*

**Le point de livraison mentionné ci-dessus fait l'objet d'un rattachement à compter du .....**

Fait à : .....

Signature du membre :

Reçu le ....., Le .....

Signature du titulaire :